

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3854

12 décembre 2014

SOMMAIRE

30 GV S.C.A.	184983	Maega S.A.	184950
Actavis Acquisition 2 S.à r.l.	184946	Mapi SA/SPF	184952
Amesmo Corporation S.à r.l.	184955	MBERP (Luxembourg) 1 S.à r.l.	184951
Areion Fund	184986	MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l.	184953
Avallux S.à r.l.	184947	Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	184952
AXA Redilion Management S.à.r.l.	184946	Minerva Art Fund Management S.à.r.l. ...	184989
BER S.A.	184949	My Place SCSp	184950
Biomet Europe Holding	184955	Northern Light Group SA	184958
BNP Paribas General Partner IV	184948	North REOF Arges S.à r.l.	184952
Bruest Luxembourg S.A.	184956	Robert Schuman Stiftung zur Zusammen- arbeit Christlicher Demokraten Euro- pas	184956
Bugatti International S.A.	184947	Secoya Private Equity Investments SCA- SICAR	184954
Calendar Properties S.à r.l.	184949	Société d'Etudes et de Participations Fi- nancières S.A.	184951
Camellia Investments S.A.	184946	Société Générale d'Entreprise Construc- tion - Bâtiments s.à r.l.	184949
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	184947	Square 2	184971
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	184948	Step's S.à r.l.	184951
Colors Capital Companies	184960	Topsi 1 S.à.r.l.	184950
CORAL Partners (Lux) S.à r.l.	184948	TrackTeo S.A.	184991
F.03 Alliance Gestions	184988	TRESTERA S.A	184951
Ficop Investments S.A.	184955	T.Rowe Price Funds Series II Sicav	184992
Flash Bar S.à r.l.	184987	UB one	184954
GP Finance International S.à r.l.	184962	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.	184949
KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. ...	184953	Zenergy Kids S.à r.l.	184950
La Dame du Luxembourg S.A.	184956		
Lincoln Agencies S.à r.l.	184954		
LSF Europe Promote S.à r.l.	184954		
Luxgoal 3 S.à r.l.	184953		

Actavis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.475.

Le 1^{er} août 2014, Actavis Acquisition 1 S.à r.l., l'associé unique de la Société a transféré son siège social à l'adresse suivante:

6, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actavis Acquisition 2 S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014187330/17.

(140209684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

AXA Redilion Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.816.

EXTRAIT

En date du 14 octobre 2014 Ardian Investment Switzerland AG, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de la Suisse, ayant son siège social au Bahnhofstrasse 20, 8001 Zürich, et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zürich sous le numéro CHE-114.281.490 a vendu:

12,500 parts sociales, pour une valeur d'EUR 12,500;

à Ardian Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, au capital social EUR 212,500., ayant son siège social au 24, Avenue Emilie Reuter, L-2420 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162799.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014188092/18.

(140211239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Camellia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 184.314.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 08 octobre 2014 que:

- M. Alain LE JEUNE, diplômé en Economie de Gestion, né le 19 mai 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Ana FLORES, Administrateur démissionnaire.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014188134/19.

(140210972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.831.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 18 septembre 2014, le gérant commandité de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, il convient de prendre note que Clayax Acquisition Luxembourg 4, gérant commandité de la Société, a également transféré son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 18 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188156/14.

(140211272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Avallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.504.341,37.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 148.490.

—
L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- P4 Sub Continuing L.P.1
- Permira IV Continuing L.P.2
- P4 Co-Investment LP.
- Permira Investments Limited

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2014188053/16.

(140210056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.124.

—
Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 20. November 2014

Am 20. November 2014 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst

- Annahme des Rücktritts von Herrn Jan-Henrik LAFRENTZ als Delegierter des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Oktober 2014;
- Ernennung von Herrn Dr. Jörg MULL, geboren am 10. November 1965 in Hannover, Deutschland, mit privater Adresse in Hauptstraße 18b, D-30916 Isernhagen, Deutschland, zum Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbestimmten Zeitraum;
- Unterschriftenberechtigung (Florian FREIBERG und Martin MÜLLER-KORF): Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird Herrn Florian Freiberg, Herrn Martin Müller-Korf, Herrn Thomas George und Herrn Karsten Jacob Zeichnungsbefugnis je gemeinsam mit einem Verwaltungsratsmitglied oder gemeinsam mit einem Delegierten des Verwaltungsrates erteilt. Herr Florian Freiberg, Herr Martin Müller-Korf, Herr Thomas George und Herr Karsten Jacob sind für die Korrespondenz der Gesellschaft mit für diese nicht verpflichtendem Inhalt (wie etwa der Versendung von Prospekten) allein zeichnungsbefugt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. November 2014.

Bugatti International S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2014188131/24.

(140211255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.838.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 18 septembre 2014, le gérant commandité de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, il convient de prendre note que Clayax Acquisition Luxembourg 5, gérant commandité de la Société, a également transféré son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 18 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188158/14.

(140211273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.269.

Il est à noter que:

- L'Associé Colony Funds Sants S.à r.l. a transféré son siège social du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

- Le gérant Colony Luxembourg S.à r.l. a transféré son siège social du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014188199/16.

(140211106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

BNP Paribas General Partner IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.891.

Extrait traduit du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 31.10.2014

Le Conseil de gérance accepte les démissions de BNP Paribas S.A., BNP Paribas Wealth Management S.A., BGL BNP Paribas et FIDUPAR et décide de nommer

- Claire ROBOREL de CLIMENS née le 04.06.1966 à Brive la Gaillarde (France) avec adresse professionnelle au 33, rue du Quatre Septembre 75002 Paris au poste de gérant de la Société et

- Olivier MAUGARNY, né le 26.03.1961 à Bron (France), avec adresse professionnelle au 33, rue du Quatre Septembre 75002 Paris au poste de gérant de la Société et

- Hubert MUSSEAU, né le 17.06.1971 at Versailles (France) avec adresse professionnelle au 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste de gérant de la Société et

- Nathalie MORONI née le 08.06.1970 à Revin (France), avec adresse professionnelle au 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste de gérant de la Société

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société au 50, Avenue J.F Kennedy, L-2951 Luxembourg avec effet à la date du présent conseil de gérance.

Pour extrait

GLOBAL GENERAL PARTNER

Signatures

Référence de publication: 2014188123/24.

(140211328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 142.042.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188653/9.

(140211322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

SGE-COBAT s.à r.l., Société Générale d'Entreprise Construction - Bâtiments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Elvange, 8, rue d'Ellange.
R.C.S. Luxembourg B 141.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190681/10.

(140211831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Calendar Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 151.554.

Extrait des Résolutions des associés prises le 7 Novembre 2014

Les Associés de Calendar Properties S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188133/17.

(140210825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 133.765.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 novembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Dan Emanuel LEVI, Administrateur-Président, consultant, Corso Re Umberto 26, 10128 Turin, Italie;

- Madame Carmen PLEIM, épouse ROESER, Administrateur, 8, rue Berg, L-6926 Flaxweiler, Luxembourg;

- Maître Thierry REISCH, Administrateur, 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 7 novembre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Pour BER S.A.

Référence de publication: 2014188117/18.

(140211104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Maega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190425/10.

(140211734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

My Place SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.341.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse que le nom du Registre ainsi que le numéro d'immatriculation de la Société a changé comme suit:

Forme juridique: FIZ

Numéro d'immatriculation: RFi 906

Nom du Registre: Register of Investment Funds, Warsaw

Référence de publication: 2014188444/13.

(140210549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Zenergy Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 118.551.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 03 novembre 2014:

1. L'Assemblée accepte la démission du gérant administratif actuel de la société:

Madame Nathalie Lemaire, employé, né le 19 septembre 1972 à Saint-Mard demeurant à B-6810 Jamoigne, Rue de Moyen, 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2014188688/15.

(140211159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Topsi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.508.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- Permira Europe III L.P.1

- Permira Europe III L.P.2

- Permira Europe III Co-Investment Scheme

- Permira Investments Limited

Eddy Perrier

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2014188640/16.

(140210234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

SEPAF, Société d'Etudes et de Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 2.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190643/10.

(140211963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Step's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 5, rue Centrale.
R.C.S. Luxembourg B 173.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190692/10.

(140212028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

TRESTERA S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.311.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. November 2014.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2014190737/14.

(140212407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MBERP (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.123.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986 à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Laëtitia Jolival, gérante démissionnaire

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (La Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Myriam Scussel, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014188453/20.

(140210535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014188435/14.

(140210543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Mapi SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 73.253.

En date du 25 juin 2014, les mandats comme administrateurs de Maître Pierre Berna et de Madame Anabela Fonseca ont été renouvelés.

A cette même date, Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité contrôle audit avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire a été nommé comme commissaire en remplacement de Monsieur Jean Thyssen démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mapi SA/SPF

Référence de publication: 2014188432/15.

(140210798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

North REOF Arges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.903.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 15 Novembre 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de North REOF Arges Sarl, Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Cayman Islands sous le numéro 18203 que:

- il a été accepté la démission de Tom Haines, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Rénert, 2422 Luxembourg, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à 15 Novembre 2014;

- il a été nommé, avec effet au 15 Novembre 2014 et pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société, Madame Daniela Hogas, né le 9 Juillet 1980 à Galati, Roumanie, ayant son adresse professionnelle à 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de North REOF Arges Sarl se composera désormais comme suit:

- Madame Daniela Hogas, en tant que gérant de la Société; et

- Monsieur David Clark, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2014.

Pour Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014188478/25.

(140210639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Luxgoal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.856.341,93.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.368.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- P4 Sub Continuing L.P.1
- Permira IV Continuing L.P.2
- P4 Co-Investment L.P.
- Permira Investments Limited

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2014188410/16.

(140210131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.786.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (La Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Laëticia Jolival, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26. Novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014188457/17.

(140210763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 164.385.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 21. November 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 21. November 2014 hat sich folgende Änderung im Geschäftsführungsrat der Gesellschaft ergeben:

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Timo Jäger, geboren am 27. April 1981 in Heidelberg (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 21. November 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B- Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 21. November 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014188390/21.

(140211089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Lincoln Agencies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.558.

Par la présente, je donne ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2014188416/9.

(140210583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

UB one, Société Anonyme.

Siège social: L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim.
R.C.S. Luxembourg B 129.825.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188655/9.

(140211140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.966.

Extrait traduit du conseil d'administration de la société tenu le 31 octobre 2014 à Luxembourg

Le Conseil approuve le transfert du siège social de la Société au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Pour extrait

GLOBAL GENERAL PARTNER

Signatures

Référence de publication: 2014188586/13.

(140211144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 208.400,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 166.332.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance, en date du 26 novembre 2014

- l'adresse de l'associé, Monsieur Brahin Olivier est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Dodd Angus est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Hablal Patrick est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Riddell James Hendry est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Goldsztain Jeremie Mickael est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Hannan Mark James est désormais: 12 Queen Anne Street, London W1G 9LF, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Pepa Juan est désormais: Paseo de la Castellana 20, 40 planta izq, 28046 Madrid, España;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Vincenzi Benoit est désormais: 10 Zetland House, Marloes Road, London W8 5LB, UK;
- l'adresse de l'associé, Monsieur Goetstouwers Odena Jordi est désormais: World Trade Centre, Toren A Level 6, Strawinskylaan 615, 1077XX, Amsterdam, Netherlands;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188418/23.

(140210846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 novembre 2014

Démission de Monsieur Frédéric Mannis en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Eva Boehm, né le 28 novembre 1974 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Mannis, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2014187574/16.

(140209660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Amesmo Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.018.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Amesmo Corporation S.à r.l. prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé d'Amesmo Corporation S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014187349/17.

(140210173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Biomet Europe Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.291.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 novembre 2014

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B,

2. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 17 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

4. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Biomet Europe Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014187428/21.

(140210301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Bruest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 178.584.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat au 27 novembre 2014.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société BRUEST LUXEMBOURG S.A., 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.L.S. Luxembourg B 178,584 et PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. a pris fin le 27 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014188129/12.

(140211274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014188396/14.

(140210934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas, Fondation.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg G 9.

Comptes sociaux au 31 décembre 2013

Budget 2014

Vermögensaufstellung zum 31. Dezember 2013

	Anhang	EUR	EUR
Vermögen zum 01.01.2013			
Wertpapiere		7 926 968	
Bankguthaben		325 129	
Zinsforderungen		6 299	
Rückforderungen wegen einbehaltener Quellensteuer		4 457	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen		-14 630	
		<u>8 248 223</u>	
Einnahmen			
01.01.2013 - 31.12.2013		587 800	
Ausgaben			
01.01.2013 - 31.12.2013		-732 787	
Vermögen zum 31.12.2013			
Wertpapiere	4		7 834 950
Bankguthaben	4		410 086
Zinsforderungen	4		11 705
Rückforderungen wegen einbehaltener Quellensteuer	4		5 419
Verbindlichkeit Wertpapiere	4		- 158 924
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	4		-
		<u>8 103 236</u>	<u>8 103 236</u>

Einnahmen/Ausgaben
01.01.2013 - 31.12.2013
01.01.2012 - 31.12.2012

	Anhang	EUR 01.01.2013 -31.12.2013	EUR 01.01.2012 -31.12.2012
Zinsen und ähnliche Erträge	3.1	553 485	650 505
Auflösung Wertberichtigungen auf Wertpapiere	3.1	17 256	-
Sonstige Einnahmen	3.1	17 059	20 000,00
Summe der Einnahmen		587 800	670 505
Stipendiaten	3.2.1	38 513	28 712
Kongresse und Fachtagungen	3.2.1	94 906	116 271
Robert Schuman-Institut, Budapest	3.2.1	100 000	100 000
Veröffentlichungen	3.2.1	8 823	19 108
Personal- und Aufwandsentschädigungen	3.2.2	16 200	21 600
Kapitalverkehrskosten	3.2.2	21 263	20 214
Wertberichtigungen auf Wertpapiere	3.2.2,4	423 083	44 329
Agioabschreibungen auf endfällige Anleihen und Verluste auf Verkauf von Wertpapieren	3.2.2	792	26 096
Sonstige Verwaltungskosten	3.2.2	29 207	25 383
Summe der Ausgaben		732 787	401 713

Der Anhang ist integraler Bestandteil des Rechnungsabschlusses,

Budget 2014
Receipts

	2013	INCOME/ OUTGOING	2014
1. Yield on capital	499.000.-	+ 31.000.-	530.000.-
2. Current Positions	p.m.	p.m.	p.m.
3. Various	p.m.	p.m.	p.m.
4. Carryover from the previous year	79.000.-	+ 51.000.-	130.000.-
Total	578.000.-	+82.000.-	660.000.-

Expenditure

Heading	Budget 2013	+/-	Budget 2014
1. Stagiaires	60.000.-	-30.000	30.000.-
2. Visitors' Programme	p.m.	0.-	p.m.
3. Delegations	p.m.	0.-	p.m.
4. Documentation	20.000.-	+ 10.000,-	30.000.-
5. RSI-Budapest	100.000.-	0.-	100.000.-
6. Projects			
- Europe	175.000.-	+ 15.000.-	190.000.-
- Latin America	40.000.-	+ 10.000.-	50.000.-
- Sub-Saharan Africa	40.000.-	+ 10.000.-	50.000.-
- Asia	p.m.	-	p.m.
- Middle East and North Africa (formerly Mediterranean)	p.m.	0-	p.m.
7. Administration	56.000.-	-6.000.-	50.000.-
8. Reserve	8.000.-	+22.000.-	30.000.-
Total	499.000.-	-31.000.-	530.000.-
Payments not paid in 2013			130.000.-

Référence de publication: 2014188574/79.

(140210590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Northern Light Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.331.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of November.

Before the undersigned notary, Me Pierre PROBST, residing in Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme NORTHERN LIGHT GROUP (the "Company"), with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 84.331, incorporated in the form of an société anonyme following a deed enacted by Me Jean-Joseph Wagner, notary with residence in Sanem, on 26 October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 350 dated 4.3. 2003.

The extraordinary general meeting of shareholders is opened at 2.00 p.m. and is presided over by Mr. Emile Heijne LENNART, born on the 6th of December 1949 in Katarina, Stockholm (Sweden), living in Bldg. 1 Cebu Yacht Club, Pusok, Lapu-Lapu City 6015 (PH). It will be renounced on the appointment of a secretary and a scrutineer.

The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder and president declares that he is the only shareholder of the company

II. As it appears all shares, representing the entire share capital as required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies (the "1915 Law"), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of this extraordinary general meeting includes the following items:

Resolution on the dissolution and liquidation of the Company;

Declaration that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder as of the date hereof is vested with all assets and hereby declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities;

Discharge (quitus) to the members of the board of directors and to the statutory auditor for the execution of their mandates;

Declaration that the transfer of all assets and liabilities of the Company is undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

Declaration that the sole shareholder declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

Declaration that the Company's books and documents shall be deposited with and kept for a term of five years after the date of publication of the relevant notarial deed in the Luxembourg official gazette at L-6990 Rameldange, 58, rue principale.

Miscellaneous.

The extraordinary general meeting, after declaring itself duly convened, approves the statement of the chairman and continues with proceedings according to the agenda. After discussion, the extraordinary general meeting passes each of the following resolutions with the consent of the sole shareholder present or represented.

First resolution

It is unanimously resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document;

Second resolution

The sole shareholder hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

Third resolution

The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder as of the date hereof is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

Fourth resolution

The sole shareholder grants discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor for the execution of their mandates;

Fifth resolution

The sole shareholder declares the transfer of all assets and liabilities of the Company is undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

Sixth resolution

The sole shareholder declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

Seventh resolution

The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five years after the date of publication of the relevant notarial deed in the Luxembourg official gazette at the office of L-6990 Rameldange, 58, rue principale.

Since the agenda has been completed, the chairman declares the meeting closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NORTHERN LIGHT GROUP» ("la société", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.331,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 octobre 2001,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 350 du 4 mars 2003.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Heijne LENNART, né le 6 décembre 1949 à Katarina, Stockholm (Suède), demeurant à Bldg, 1 Cebu Yacht Club, Pusok, Lapu-Lapu City 6015 (PH).

L'assemblée générale renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire et président de séance déclare représenter l'intégralité du capital social, ainsi qu'il est requis par l'article 67-1 (2) de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, sont représentées de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Que le présent acte a pour objet:

Résolution sur la dissolution et liquidation de la société.

Déclaration que l'activité de la société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé, qu'à partir de ce jour l'actionnaire unique est muni de toutes les parts sociales, et qu'il déclare par la présente assumer toutes les responsabilités pour toutes dettes connues non encore payées, et toutes dettes inconnues.

Décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

Déclaration que le transfert des livres et comptes de la Société sera fait contre annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et Déclaration que l'actionnaire unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Déclaration que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans après la date de publication de l'acte notarié au Mémorial à L-6990 RAMELDANGE, 58, rue Principale.

Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que l'actionnaire unique renonce à son droit d'être informé préalablement à la présente assemblée. L'actionnaire unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et se reconnaît dûment convoqué et ainsi est d'accord à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents nécessaires ont été mis à la disposition de l'actionnaire dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'analyser soigneusement chaque document.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la société en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique déclare que toute l'activité de la société a cessé, que le passif de la société est réglé ou dûment provisionné et qu'à partir de ce jour l'actionnaire unique est muni de toutes les parts sociales, et il déclare par la présente assumer toute responsabilité pour toutes dettes non encore payées ou non encore connues de la société; par conséquent la liquidation de la société est considérée comme complétée

Quatrième résolution

L'actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

Cinquième résolution

L'actionnaire unique déclare que le transfert des livres et comptes de la Société sera fait contre annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique déclare avoir parfait connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Septième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans après la date de publication de l'acte notarié au Mémorial à L-6990 Rameldange, 58, rue principale

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emile Heijne LENNART, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14753. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187790/146.

(140210305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Colors Capital Companies, Société Anonyme.

Capital social: EUR 169.168,80.

Siège social: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 169.052.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COLORS CAPITAL COMPANIES», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.052, constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1569 du 22 juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 juin 2013 suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2025 du 21 août 2013 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique BOUREL, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria-Grazia CATUCCI, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric CIPOLLETTI demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les trois cent trente-trois mille deux cents (333.200) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à l'adresse suivante: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. BOUREL, M.-G. CATUCCI, F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14989. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187488/63.

(140210202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

GP Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.083.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Great Panther Finance Canada Limited, a company duly formed under the laws of Canada, having its registered office at 800-333 Seymour Street, Vancouver BC V6B 5A6, Canada, and registered with the Registrar of Companies of the Province of British Columbia under number BC 1014090,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 6, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “GP Finance International S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and thirty thousand US Dollars (USD 130,000.-) represented by one hundred and thirty thousand (130,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the one hundred and thirty thousand (130,000) shares have been subscribed by Great Panther Finance Canada Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and thirty thousand US Dollars (USD 130,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Mr. Jim Zadra, born in Vancouver (Canada), on December 5th, 1967, and having his professional address at 800-333 Seymour Street, Vancouver BC V6B 5A6, Canada.

- *Category B Managers:*

* Mr. Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on May 31st, 1974, and having his professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

* Mr. Franck Deconinck, born in Montpellier (France), on June 29th, 1978, and having his professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Great Panther Finance Canada Limited, une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 800-333 Seymour Street, Vancouver BC V6B 5A6, Canada, et enregistrée auprès du «Registrar of Companies» de la Province de Colombie britannique sous le numéro BC 1014090,

représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «GP Finance International S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent trente mille Dollars américains (130.000,- USD) représenté par cent trente mille (130.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action,

procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les cent trente mille (130.000) parts sociales ont été souscrites par Great Panther Finance Canada Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent trente mille Dollars américains (130.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Jim Zadra, né à Vancouver (Canada), le 5 décembre 1967, et résidant professionnellement au 800-333 Seymour Street, Vancouver BC V6B 5A6, Canada.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, et résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Franck Deconinck, né à Montpellier (France), le 29 juin 1978, et résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187605/495.

(140209768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Square 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.125.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November;

Before the undersigned Maître Martine DECKER notary, residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Triangle Holdings, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. Form - Corporate name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Square 2".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at USD 48,038.80 (forty-eight thousand and thirty-eight US Dollars and eighty cents) divided into 480,388 (four hundred and eighty thousand three hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten cents of United States Dollars) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management - Board of managers - Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate.

The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of any manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other

company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th of June of each year, at 4.00 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders, Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the 480,388 (four hundred and eighty thousand three hundred and thirty-eight) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Triangle Holdings", pre-named and represented as said before, the whole being fully paid up by way of a contribution in kind consisting of 51,383 shares, representing 8.1% of the share capital, of Osy Technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 635,370 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 184.226 ("Osy Tech"), (the "Contributed Shares").

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at USD 48,038.80 (forty-eight thousand and thirty-eight US Dollars and eighty cents).

Such contribution has been valued by Triangle Holdings, named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution has been given to the undersigned notary, and therefore, all the shares of the Company are fully subscribed and paid up.

Effective implementation of the contribution

Triangle Holdings, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) Osy Tech is duly organized and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg;
- (vii) to its knowledge Osy Tech is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Acknowledgment of the sole founding shareholder

Triangle Holdings, acting as sole founding shareholder of the Company, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder by reason of the contribution, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of managers is fixed at one (1);
2. The aforementioned appearing party, Triangle Holdings, is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration;
3. The registered office is established in L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,350.-

The corporate capital is valued at EUR 38,305.40-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the French version will prevail. However, by express demand of the above party, the notary confirms that the English version will prevail between the shareholders and the Company.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième-et-unième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Triangle Holdings, une société anonyme valablement constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination sociale - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "Square 2".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède,

qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à 48.038,80 USD (quarante-huit mille trente-huit Dollars Américains et quatre-vingts cents) divisé en 480.388 (quatre cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales avec une valeur nominale de 0.10 USD (dix cent de Dollars Américains) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés.

Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance - Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout gérant ainsi que par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles nor-

males, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 480,388 (quatre cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «Triangle Holdings», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 51.383 parts sociales, représentant 8,1% du capital social de Osy Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital de social de 635.370 USD et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.226 («Osy Tech»), (les «Parts Sociales Apportées»).

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 48.038,80 USD (quarante-huit mille trente-huit Dollars Américains et quatre-vingts cents).

Cet apport a été évalué par Triangle Holdings, prénommée, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant, et par conséquent, toutes les parts sociales de la Société sont entièrement souscrites et payées.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Triangle Holdings, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de toutes les Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Osy Tech est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, Osy Tech ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Déclaration du fondateur

Triangle Holdings, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'apport décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'Apport, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante susmentionnée, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. le nombre de gérants est fixé à un (1);
2. La partie comparante susmentionnée, Triangle Holdings, est nommée gérant unique de la Société pour une période indéterminée.
3. Le siège social de la Société est établi au L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.350,- EUR.

Le capital social est évalué à 38.305,40 - EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante en vertu d'une procuration, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Aussi, à la demande de la partie susmentionnée, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaudra. Toutefois, à la demande exprès de la partie susmentionnée, le notaire confirme que la version anglaise prévaudra entre les associés et la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au titulaire de la procuration, cette personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Martine DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2014. Relation GRE/2014/4637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014188599/658.

(140210696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, avenue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 171.116.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWELFTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of 30 GV S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 171.116 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Me Joseph ELVINGER on 28 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 September 2012 under number 2396, as lastly amended by a deed of the same notary ELVINGER on 07 September 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 October 2012 under number 2539.

The meeting was opened with Mrs Stéphanie Ragni, private employee, with professional address in 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

who appointed Mrs Danielle Buche, employee, with professional address in 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, as secretary,

and Mrs Danielle Buche, employee, with professional address in in 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders represented the shareholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state what follows:

I. That the Company has an issued and subscribed share capital of three hundred ten thousand Euros (EUR 310,000.-) represented by one (1) unlimited share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (hereinafter referred to as the "Management Share"), thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999.-) class A limited shares, seventy six thousand seven hundred twenty five (76,725.-) class B limited shares and two hundred and two thousand two hundred seventy five (202,275.-) class C limited shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (classes A, B and C limited shares are hereinafter collectively referred to as the "Ordinary Shares").

It results from the attendance list that all the one (1) Management Share and three hundred nine thousand nine hundred ninety-nine (309,999.-) Ordinary Shares representing 100 % of the issued share capital of the Company are present or represented at the present meeting, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were therefore necessary.

The quorum of the general meeting being reached it could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

Then the general meeting after deliberation unanimously adopted the following sole resolution:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

30 GV Genpar S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (RCS: B 171.112), (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders without the prior reimbursement in full of the respective capital contributions made by the holders of class B and C limited shares.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DOUZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions 30 GV S.C.A., ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L2128 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 171.116 (la "Société"), constituée par acte du notaire Me Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2012 sous le numéro 2396, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire ELVINGER en date du 07 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 2012 under number 2539.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Ragni, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès,

Qui désigne en qualité de secrétaire Madame Danielle Buche, employée, avec adresse professionnelle à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès. L'assemblée désigne en qualité de scrutateur Madame Danielle Buche, employée, avec adresse professionnelle à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, l'assemblée dresse une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. La Société a un capital social de trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-), représenté par une (1,-) action de commandité ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) (ci-après «l'Action de Commandité»), trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999,-) actions de commanditaire de classe A, soixante-seize mille sept cent vingt-cinq (76.725,-) actions de commanditaire de classe B et deux cent deux mille deux cent soixante-quinze (202.275,-) actions de commanditaire de classe C, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (ci après les actions de commanditaire de classes A, B et C collectivement désignées les «Actions Ordinaires»).

Il résulte de la liste de présence que la totalité des une (1) Action de Commandité et trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) Actions Ordinaires formant l'intégralité (100%) du capital social émis est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés; et
3. Divers.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

30 GV Genpar S.à.r.l., une Société à responsabilité limitée, avec siège social à 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (RCS: B 171.112), (le "Liquidateur").

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi, pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation sans remboursement préalable intégral des apports en capital respectifs effectués par les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53579. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014188016/158.

(140209783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of AREION FUND (the "Company"), an investment company with variable capital, incorporated under the form of a public limited liability company, having its registered office in L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 25 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1865 of 3 September 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 14 December 2011, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 706 of 16 March 2012.

The Meeting was presided by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Charlotte Bley, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint KPMG Luxembourg S. à r.l., duly represented by Mr. Ziauddin Ahmad Hossen as liquidator (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

II. All the shares being registered shares, this Meeting was convened by notices containing the agenda of the Meeting sent to all registered shareholders of shares in the Company (the "Shareholders") by mail on 20 October 2014.

III. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

IV. As appeared from the said attendance list, out of 1,703 shares in issue, 898 shares are present or duly represented at the Extraordinary General Meeting.

V. Considering that the minimum quorum of fifty (50) percent of the shares present or represented required to validly deliberate on items of the agenda of the extraordinary general meeting has been reached, as detailed in the attendance list, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

VI. The shareholders have adopted, by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to put the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Shareholders decide to appoint as liquidator KPMG Luxembourg S. à r.l., L-2520 Luxembourg 9, Allée Scheffer, represented by mr. Ziauddin Ahmad Hossen.

The Shareholders grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of 10 August 1915 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: S. WOLTER, C. BLEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52026. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187391/64.

(140209657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Flash Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 6, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 173.270.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Deolinda Rosa DOS SANTOS FERREIRA, secrétaire administrative, né à Cedofeita - Porto (Portugal), le 08 novembre 1961, demeurant au 13, Boucle Antoniucci Volti, F-57330 Hettange-Grande (France).

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «FLASH BAR S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 6, route de Belvaux, L-4025 Esch-sur-Alzette, avec un capital social fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173 270 et

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 17 janvier 2013, sous le numéro 118 et page 5636;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis la date de sa création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève donc à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR), toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que suite à une cession de parts sociales intervenue entre lui et son seul ancien co-associé, Monsieur Sergio Alexandre SILVA PEREIRA, le 29 octobre 2014, l'Associé est dès lors devenu seul et unique propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social; la preuve de cette cession dressée sous seing privé a été fournie au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que l'Associé, étant ainsi le seul associé de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, mandat exercé par l'Associé et son prédit co-associé de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 6, route de Belvaux, L-4025 Esch-sur-Alzette.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. R. DOS SANTOS FERREIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15591. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014184884/49.

(140208467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

F.03 Alliance Gestions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.308.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le douze novembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Gilles CLAUDON, directeur administratif, né à Briey (France) le 26 août 1967, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, route d'Audun le Tiche;

2) Monsieur Alain WEYRICH, employé, né à Luxembourg le 4 janvier 1966, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Antoine-François Van der Meulen;

3) Monsieur Kim ROLLINGER, technicien-coordonateur, né à Luxembourg le 17 octobre 1983, demeurant à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg;

Lequels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "F.03 Alliance Gestions S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 308, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 335 du 8 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "F.03 Alliance Gestions S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "F.03 Alliance Gestions S.à r.l." au 31 octobre 2014.

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CLAUDON, A. WEYRICH, K. ROLLINGER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 novembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014184870/48.

(140208824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Minerva Art Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 177.532.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mr Jérôme CROISIER, professionally residing at 123, rue Centrale, CH-3979 Grône;
- 2) Mr Alain PLASSARD, professionally residing at 5, rue Bautte, CH-1201 Geneva;
- 3) Mr Nicolas BLANC, professionally residing at 2, rue du Lion d'or, CH-1003 Lausanne; and
- 4) Mr Daniel RAST, professionally residing at 3, rue du Grand-Pont, CH-1950 Sion.

All the parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal in Geneva (Switzerland) on November 4th and 5th, 2014, in Lausanne (Switzerland) on November 5th, 2014 and in Sion (Switzerland) on November 4th, 2014.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the only shareholders (the "Shareholders") of "Minerva Art Fund Management S.à r.l." a limited liability corporation with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.532 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary on April 24th, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1688 dated July 15th, 2013. These Articles of Association have not yet been amended since.

All the four hundred and ten (410) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to forty-one thousand euro (EUR 41.000) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator "DEYNECOURT", a société à responsabilité limitée organized under Luxembourg law, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.360 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jérôme CROISIER, résident professionnellement au 123, rue Centrale, 3979 Grône, Suisse;
- 2) Monsieur Alain PLASSARD, résident professionnellement au 5, rue Bautte, 1201 Genève, Suisse;
- 3) Monsieur Daniel RAST, résident professionnellement au 3, rue du Grand-Pont, 1950 Sion, Suisse; et
- 4) Monsieur Nicolas BLANC, résident professionnellement à 2, rue du Lion d'or, 1003 Lausanne, Suisse.

Toutes les parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations délivrées sous seing privé à Genève (Suisse) les 4 et 5 novembre 2014, à Lausanne (Suisse) le 5 novembre 2014 et à Sion (Suisse) le 4 novembre 2014.

Lesquelles procurations après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée «Minerva Art Fund Management S.à r.l.», avec siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.532 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 15 juillet 2013. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les quatre cent dix (410) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de quarante et un mille euros (41.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés désignent comme liquidateur «DEYNECOURT», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 181.360 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux associés dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. LAC/2014/53623. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187743/121.

(140210391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TrackTeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TrackTeo S.A.», établie et ayant son siège social à L-8391 Nospelt, 3, rue de Dondelange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 174.017;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2012,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401, en date du 19.2.2013.

La séance est ouverte à 8,30 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Nospelt, 3, rue de Dondelange vers L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,00 €.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14603. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185238/46.

(140208834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

T.Rowe Price Funds Series II Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 180.915.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Peter PREISLER, Christopher D. ALDERSON, Ian HODDY, Timothy D. NOEL, Christopher J. ROTHERY, Robert HIGGINBOTHAM et Monsieur Justin T. GERBEREUX en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Au 31 octobre 2014 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- * Monsieur Peter PREISLER
- * Monsieur Christopher D. ALDERSON
- * Monsieur Ian HODDY
- * Monsieur Timothy D. NOEL
- * Monsieur Christopher J. ROTHERY
- * Monsieur Robert HIGGINBOTHAM
- * Monsieur Justin T. GERBEREUX

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

T. ROWE PRICE FUNDS SERIES II SICAV

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2014187961/30.

(140209749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.
